



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SOCIALE - AVENANT N° 2 AU CONTRAT
URBAIN DE COHESION SOCIALE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
08 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

PRUS

**PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE -
AVENANT N° 2 AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par circulaire conjointe du 8 novembre 2010, le Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, ont annoncé la prolongation de la durée des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) jusqu'au 31 décembre 2014. Cette décision est conforme à la recommandation formulée par le Conseil National des Villes de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS aux mandats municipaux.

Pour rappel, ces contrats conclus pour une durée de trois ans renouvelable (2007-2009), s'articulent autour de trois principes :

- un cadre contractuel unique pour l'ensemble des interventions en faveur des quartiers ;
- des priorités d'intervention qui s'articulent autour de cinq champs prioritaires dans lesquels sont définis des programmes d'actions précis :
 - emploi et développement économique,
 - habitat /cadre de vie,
 - parentalité/réussite éducative,
 - citoyenneté et prévention de la délinquance,
 - santé
- une évaluation systématique des actions (définition d'objectifs et d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour chaque priorité).

Signé par l'Etat, la CAN, la Ville de Niort, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales, Habitat Sud Deux-Sèvres, la Caisse des Dépôts et Consignations, le CUCS a un périmètre (quartier du Clou Bouchet et de la Gavacherie) qui coïncide avec celui du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale (PRUS) avec l'objectif de revaloriser ce territoire en difficulté en réduisant les inégalités sociales et les écarts de développement.

Si cet avenant n'a pas pour vocation de redéfinir les limites des quartiers concernés, les membres du comité de pilotage du CUCS ont souhaité prendre en compte les préconisations de l'évaluation menée en 2009 et les évolutions du contexte local.

Ainsi, un accompagnement à la mise à jour des objectifs et des outils de suivi sera réalisé par le cabinet CIRESE durant l'année 2011 pour une mise en œuvre dès l'appel à projets 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant portant sur la prolongation du CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 et les documents s'y référant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER